

# SERVICES DE LA VILLE

## Cabinet du maire

### CABINET DU MAIRE

Le Cabinet assiste et accompagne le maire dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes :

- › Secrétariat particulier du maire
- › Secrétariat des élus
- › Direction de la Communication
- › Relations presse
- › Relations publiques
- › Service des Relations internationales

#### **GUY DE CHERGÉ**

Directeur de cabinet

#### **CAMILLE VANDERLYNDEN**

Directrice de cabinet adjointe

#### **RACINE SOW**

Collaborateur de cabinet

#### **SECRÉTARIAT DES ÉLUS**

Tél. : 01 34 78 81 00

Courriel : cabinetdumaire@manteslajolie.fr

### DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

#### **CHARLOTTE COGNON**

Directrice

#### **CÉLINE EVAIN**

Directrice adjointe

Tél. : 01 34 78 81 32

Courriel : communication@manteslajolie.fr

## DIRECTION GÉNÉRALE

### AURELIE D'HARTOY

Directrice Générale des Services

Les services municipaux de la Ville de Mantes-la-Jolie sont placés sous l'autorité d'AURÉLIE D'HARTOY, Directrice Générale des Services, assistée de 5 Directeurs Généraux Adjointes (DGA).

La **Directrice Générale** est chargée, sous l'autorité du maire, de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en assurer l'organisation (décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987). Elle veille à l'exécution des directives du maire pour l'ensemble des services de la commune dont elle coordonne l'activité.

### SECRETARIAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Tél. : 01 34 78 81 00

### DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT RESSOURCES

VICTOR HONDRE

Courriel :

[Vhondre@manteslajolie.fr](mailto:Vhondre@manteslajolie.fr)

### DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AFFAIRES GÉNÉRALES

GWENN RAFFIN

Courriel : Graffin@manteslajolie.fr

### DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ENFANCE ET FAMILLE

VIVIEN DENIAUX

Courriel : Vdeniaux@manteslajolie.fr

### DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AFFAIRES SOCIALES ET POLITIQUE DE LA VILLE

MARIE BEHAEGEL

Courriel : Mbehaegel@manteslajolie.fr

### DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES TECHNIQUES

SYLVAIN WEISS

Courriel : Sweiss@manteslajolie.fr

Conformément à la

[loi de Transformation de la Fonction Publique \(https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique.html\)](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique.html)

, la Ville de Mantes-La-Jolie publie la somme de ses **10 plus hautes rémunérations et sa répartition entre hommes et femmes.**

Le total des **10 plus hautes** rémunérations au titre de **2023** s'élève à **755 210,80 €** (annuel brut) pour **4 femmes** et **6 hommes**.

Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 + hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires
Ville de Mantes-la-Jolie	2023	755 210,80 €	4
Ville de Mantes-la-Jolie	2022	664 780,29 €	5
Ville de Mantes-la-Jolie	2021	666 129,07 €	5

## Nominations équilibrées

Pour la première fois, les collectivités disposant de plus de trois emplois fonctionnels sont soumises à une obligation de publication annuelle du **nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs**, en application de l'article L.132-6-1 du code général de la fonction publique.

› Découvrez le tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées – au titre de l'année 2024

([https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/MA\\_VILLE/Vie\\_Municipale/Transparence\\_de\\_la\\_vie\\_politique/Annexe\\_n\\_2\\_bis\\_-](https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/MA_VILLE/Vie_Municipale/Transparence_de_la_vie_politique/Annexe_n_2_bis_-)

[\\_Tableau\\_d%C3%A9claration\\_2023\\_DNE\\_collectivit%C3%A9s\\_ou\\_EPCL\\_.pdf](#))

# ORGANIGRAMME DE LA VILLE

